

Communiqué de presse - Conseil communal 20/12/21

Sécurisation des cyclistes : Marquage vélo dans les ronds-points communaux

A l'ordre du jour de ce Conseil, un point important pour la sécurité et le confort des cyclistes, porté par Roland Léonard, Echevin des Travaux.

S'appuyant sur l'accord-cadre relatif au marquage routier sur le territoire liégeois, ce point vise à la sécurisation des cyclistes dans les ronds-points communaux, par une signalisation spécifique et adéquate.

Fort du constat de l'insécurité ressentie par les cyclistes lorsqu'ils empruntent des ronds-points, le Collège communal propose, notamment sur la base d'échanges privilégiés avec le Gracq, une campagne de marquages adaptés à la problématique du franchissement des ronds-points communaux par les deux roues.

Ainsi, observe-t-on, entre autres, des difficultés pour les cyclistes à rouler en sécurité lorsque certains automobilistes tentent des dépassements dans certains ronds-points.

Ces marquages viseront à augmenter la visibilité des cyclistes en privilégiant une trajectoire claire et précise dans l'anneau des ronds-points concernés. De même, les voies d'entrée et de sortie des ronds-points seront aussi marquées pour éviter que les automobilistes n'y entrent ou n'en sortent en même temps que les cyclistes sur leur bande.

Ces marquages, constitués de logos vélos ou de chevrons, visent à une parfaite visibilité et appréhension du cycliste et, selon les endroits, seront étudiés et appliqués en fonction de la situation locale.

Ce marché représente une enveloppe budgétaire de 44.302 € et concerne pas moins de 28 ronds-points communaux. Il est également à noter qu'il s'assortit d'un autre volet ayant trait au marquage des pistes cyclables et bandes cyclables suggérées et atteint ainsi un montant global de près de 80.000 € TVAC.

Par cette sécurisation des ronds-points communaux, la Ville de Liège témoigne de son souhait de voir se développer l'usage sécurisé et confortable des deux roues sur son territoire, tout en espérant que cette démarche sera également suivie pour le réaménagement du marquage dans les ronds-points régionaux de la Cité.

La Ville de Liège renforce son soutien à la Ferme des Enfants

Comme cela a été annoncé, le Collège propose au Conseil d'adopter le contrat de gestion visant à renforcer et soutenir les actions de la Ferme des Enfants.

L'association permet aux enfants, aux personnes qui bénéficient des services d'organisations socioculturelles et aux personnes en situation de handicap :

- D'essayer différentes techniques et pratiques de l'agriculture et du jardinage biologiques ;
- De développer le goût à l'alimentation saine ;
- De s'intéresser au tri des déchets et à la chasse au gaspillage ;
- D'être sensibilisé à la consommation durable ;
- De partir à la découverte et à la pratique des soins à donner aux animaux ;
- De devenir écoresponsable dans l'environnement ;

De plus, la réflexion portée par l'association dans ses activités engendre la connaissance pratique et sensible de la nature, de la biodiversité et de leur conservation ce qui participe aux enjeux poursuivis par le Collège.

Pour remplir les missions de ce contrat de gestion, l'association bénéficie d'une subvention de 46.840 €.

Gestion durable des eaux pluviales dans l'aménagement des espaces publics

Le Collège propose au Conseil communal d'adopter la Charte de la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement des espaces publics.

Sur impulsion du groupe Vert Ardent, cette Charte a été concrétisée en étroite concertation avec l'Echevinat des Travaux. Elle s'appuie sur le prescrit du Code de l'Eau wallon qui impose depuis le 1^{er} janvier 2017 une gestion des eaux pluviales à la parcelle en définissant les procédures suivantes:

1. Par voie d'infiltration,
2. Par voie artificielle d'écoulement ou par les cours d'eau, si la première solution n'est pas envisageable,
3. Par le réseau d'égouttage, si les deux premiers concepts sont impossibles.

Ces obligations doivent être respectées dans les projets d'urbanisme et d'urbanisation. Il s'agit ainsi de séparer les eaux pluviales du réseau des eaux usées.

L'objectif de ce concept recouvre deux aspects. Le premier consiste en une gestion performante des eaux usées en évitant d'y adjoindre les eaux pluviales. Le second vise, par l'écoulement naturel des eaux usées, à contrario du « tout à l'égout », à prévenir les risques d'inondations en cas de forte intempérie. On évitera ainsi les phénomènes de ruissellement localisé, de débordement des réseaux d'égouttage ou des cours d'eau.

Il est à noter que, depuis l'adoption du Décret régional en la matière, la Ville de Liège s'astreint à respecter, dans ses aménagements publics, les préceptes édictés.

Ainsi, la Charte de la gestion durable des eaux pluviales dans l'aménagement des espaces publics vient opportunément formaliser les engagements déjà suivis par la Ville de Liège en la matière.